

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**Méthodologie de l'intervention en orientation dans le cadre
scolaire et académique**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 983225U3691
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

Méthodologie de l'intervention en orientation dans le cadre scolaire et académique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer son intervention au sein d'un projet pédagogique d'établissement ;
- ◆ d'adopter une approche participative dans la définition des objectifs du projet lié à l'orientation ;
- ◆ d'acquérir des principes d'organisation et d'évaluation de projet en orientation ;
- ◆ d'apprécier la capacité des apprenants à s'orienter.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir des repères de la notion de projet lié à l'éducation aux choix ou à l'approche orientante :

- ◆ de concevoir un projet d'éducation à l'orientation en milieu scolaire ou académique ;
- ◆ de concevoir des activités adaptées, transversales et interdisciplinaires ;
- ◆ d'insérer la dimension de l'orientation dans les disciplines ;
- ◆ de concevoir une évaluation des compétences développées par les apprenants relative à leur orientation ;
- ◆ d'intégrer une démarche d'évaluation participative dans le projet.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Sur base de situations relatives à l'orientation scolaire ou académique, tenant compte du contexte, des besoins du public, de ses caractéristiques et de ses spécificités, en lien avec un projet d'établissement d'/de :

- ◆ explorer la dimension de projet et de structure (rôle des acteurs, gestion des ressources humaines, communication, évaluation etc.) ;
- ◆ s'entraîner à la mise en œuvre des concepts de l'éducation aux choix ou de l'approche orientante, en :
 - se dotant de repères méthodologiques ;
 - concevant et optimisant des activités d'éducation à l'orientation ;
 - explorant, dans et hors des cours, les phases d'exploration de la connaissance de soi, de l'exploration des formations, du monde du travail et des professions, ainsi que des ateliers centrés sur la cristallisation, sur l'émergence de projets, sur l'engagement et la mise en action ;
 - évaluant la capacité des apprenants à s'orienter
- ◆ développer une approche « qualité » en orientation, en appliquant :
 - une démarche d'évaluation de son intervention par les participants ;
 - une méthodologie d'élaboration de rapports d'activités sur base d'indicateurs.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie de l'intervention en orientation dans le cadre scolaire et académique	CT	F	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60